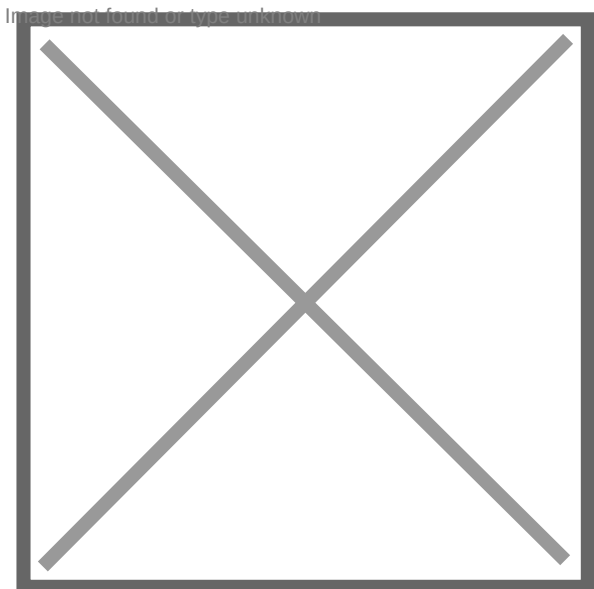




Etat des lieux de sortie d'une maison

Par **jerome**, le **25/08/2008** à **13:40**

Bonjour,
Je voudrais un renseignement , je suis locataire depuis mars 2005 dans une maison, je quitte les lieux au 1er septembre 2008 et l'etat des lieux approche.
En effet le papier peint du salon salle a manger et de la chambre est très vieux, j'ai quelques taches faites par les crayons des enfants et je voudrais savoir si le propriétaire peut deduire les frais de papiers peint malgré que celui ci a plus de 7 ans sans problemes?
J'ai refait la cuisine complete, la 2eme chambre, les toilettes et le couloir qui sont dans un bon etat.
Il reste la salle de bains ou il y a des traces d'humidité malgré que l'on ouvre la fenetre, il faudrait repeindre complètement cette piece, plafond et a peine la moitié des murs , le reste est carrelé en sachant que c'est la seule pieces refaite a neuf a notre entrée?(Bizarre meme surement du a l'humidité justement). Peut-il déduire aussi le fait de repeindre cette piece?
Merci pour vos reponse.
Jerome